

Au sein de l'aire urbaine lyonnaise, les cadres résident et travaillent essentiellement au centre de l'agglomération alors que les ouvriers ont des lieux d'habitat et d'emploi plus dispersés. L'éloignement à l'emploi est pourtant similaire : pour les uns comme pour les autres, les trois quarts des trajets domicile-travail sont inférieurs à 17,5 km. La concentration des emplois favorise les cadres : ils accèdent, depuis leur lieu de résidence, à un potentiel d'emploi plus important que celui des ouvriers.

Monique Gadais, Gilles Quéré (Certu)
Valérie Genay (Insee)

Ce numéro de La Lettre-Analyses est téléchargeable à partir du site Internet www.insee.fr/rhone-alpes, à la rubrique « Publications ». À la même rubrique se trouve une annexe statistique au document.

Quelle que soit leur catégorie sociale, les actifs de l'aire urbaine lyonnaise habitent à une distance comparable de leur lieu de travail

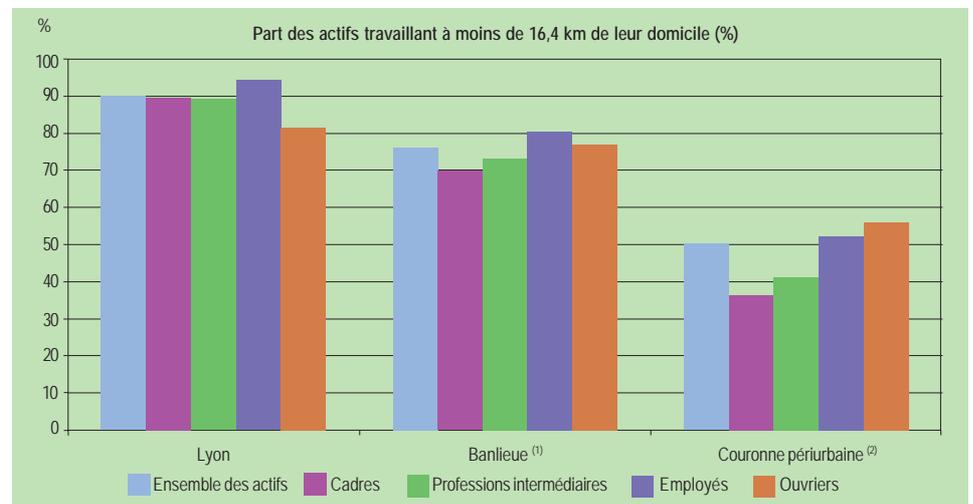
Les inégalités sociales d'accès à l'emploi s'expliquent d'abord par des différences de qualification, de formation, de type d'activité. Mais la localisation de l'habitat par rapport aux emplois peut également jouer un rôle, d'une part, par le temps de trajet quotidien, et d'autre part, par l'accès au marché de l'emploi. Les répartitions des lieux de travail et de résidence se différencient le plus pour les ouvriers et les cadres qui, ensemble, représentent près de 40 % des actifs résidant et travaillant dans l'aire urbaine lyonnaise.

En 1999, dans l'aire urbaine de Lyon, six communes concentrent 55 % des 542 000 emplois : Lyon avec ses neuf arrondissements, Villeurbanne, Vénissieux, Saint-Priest, Bron et Vaulx-en-Velin. Dans Lyon

même, deux pôles principaux s'identifient de part et d'autre du Rhône, avec une densité d'emploi particulièrement élevée : la Presqu'île (quartiers Louis Pradel, Jacobins, La Bourse-Grenette) et le 3^{ème} arrondissement (quartiers Part-Dieu, Préfecture, Mairie-Saint-Sacrement, Grange Blanche, Pompidou). Cette concentration de l'emploi est nettement plus marquée pour les cadres que pour les ouvriers. Villeurbanne et six arrondissements lyonnais (tous sauf les 1^{er}, 5^{ème} et 4^{ème}) regroupent à eux seuls près de la moitié des postes de cadres de l'aire urbaine. Pour atteindre cette même part de l'emploi ouvrier, il faut ajouter une dizaine d'autres communes, situées essentiellement dans l'est lyonnais.

En plus de ces principaux pôles d'emploi,

Eloignement à l'emploi : les cadres sont favorisés par rapport aux ouvriers à Lyon, c'est l'inverse en banlieue et couronne périurbaine



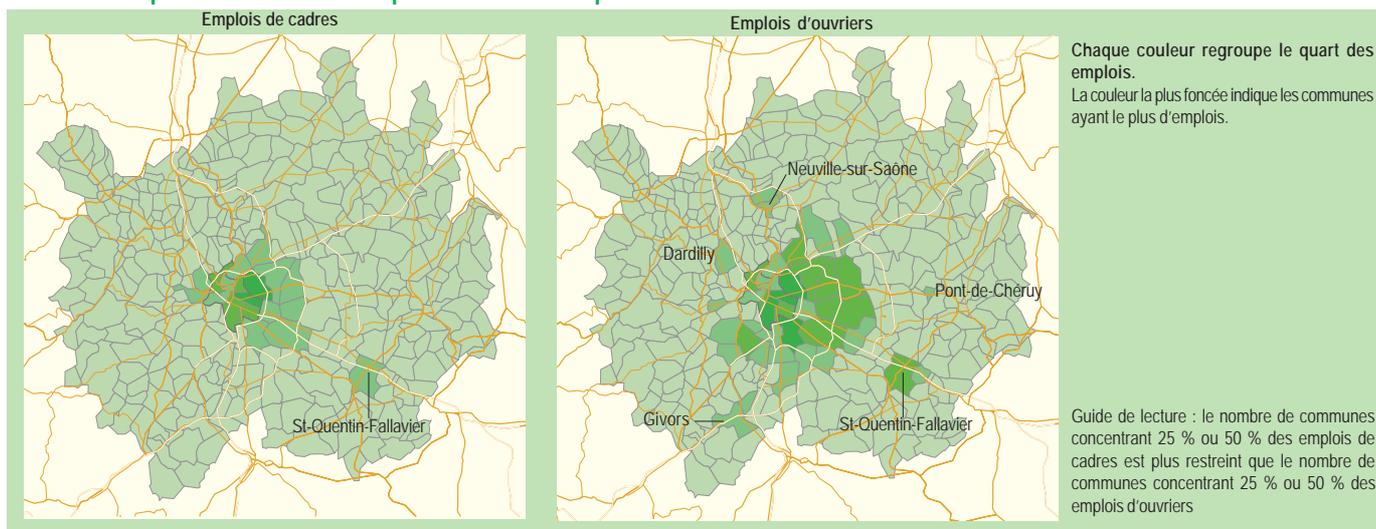
Champ : actifs résidant et travaillant dans l'aire urbaine de Lyon (voir encadré)

Sources : Insee - recensement de la population 1999, exploitation complémentaire; Certu - fichier des distances réelles par la route

⁽¹⁾ communes de l'unité urbaine de Lyon hors la ville centre (Lyon)

⁽²⁾ communes dont au moins 40 % des actifs travaillent dans le pôle urbain de Lyon ou dans des communes attirées par celui-ci

L'emploi des cadres est plus concentré que celui des ouvriers



Champ : actifs résidant et travaillant dans l'aire urbaine de Lyon (voir encadré)

Sources : Insee - recensement de la population 1999, exploitation complémentaire; Certu - fichier des distances réelles par la route

plusieurs pôles secondaires apparaissent, pour la plupart ouvriers, comme Saint-Quentin-Fallavier, Givors, Neuville-sur-Saône ou Pont-de-Chéruy.

Par ailleurs, l'habitat est naturellement mieux réparti sur le territoire que les emplois et ce, d'autant plus que les familles tendent à élargir leur domicile de plus en plus loin des centres villes. La localisation résidentielle des actifs occupés est donc moins concentrée que l'emploi. Ce sont ainsi dix communes, et non six comme pour l'emploi, qui abritent un peu plus de la moitié des actifs de l'aire urbaine lyonnaise. Ici encore, les cadres se démarquent des ouvriers. La moitié d'entre eux résident dans seulement quatre communes (Lyon, Villeurbanne, Caluire-et-Cuire et Sainte-Foy-lès-Lyon), alors que la moitié des ouvriers se répartit dans quatorze communes.

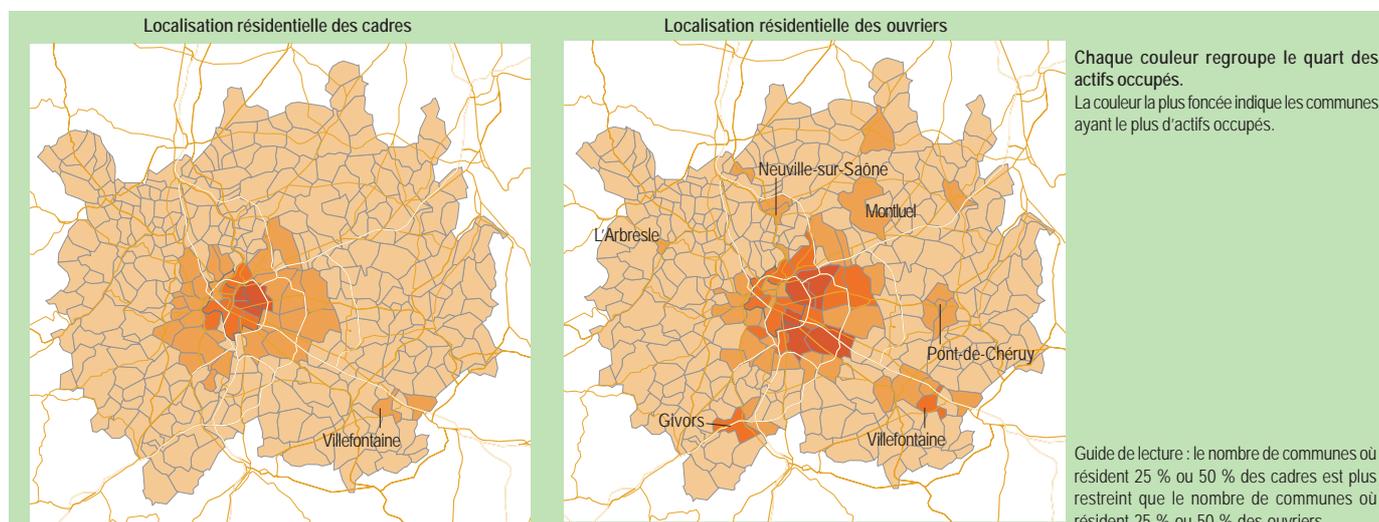
De plus, l'élargissement du champ observé

met en évidence que 75 % des cadres se concentrent à Lyon ou dans des communes très proches, situées dans l'ouest et dans l'est lyonnais. Les ouvriers ont un habitat plus dispersé, plutôt orienté vers l'est lyonnais et dans des pôles secondaires, plus nombreux que pour l'emploi, comme Villefontaine ou Givors.

Pour les cadres comme pour les ouvriers, les pôles d'emploi sont relativement proches des pôles de résidence. Les cadres résident et travaillent essentiellement au centre de l'agglomération lyonnaise alors que les ouvriers ont des lieux d'habitat et d'emploi plus dispersés mais globalement proches les uns des autres : centre de l'agglomération, est lyonnais et pôles secondaires.

Cependant, l'éloignement réel à l'emploi, sur le plan individuel et non plus global, ne peut être mesuré que par la longueur des trajets

Les ouvriers ont des lieux de résidence davantage répartis sur le territoire que ceux des cadres



Champ : actifs résidant et travaillant dans l'aire urbaine de Lyon (voir encadré)

Sources : Insee - recensement de la population 1999, exploitation complémentaire; Certu - fichier des distances réelles par la route

Les employés habitent plus près de leur lieu de travail que les autres actifs

Actifs résidant et travaillant dans l'aire urbaine de Lyon	Nombre d'actifs	Distance domicile-travail par la route (en km)		
		1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^{ème} quartile
Ensemble des actifs occupés	542 000	3,1	7,8	16,4
dont :				
Cadres et professions intellectuelles supérieures	89 300	3,4	8,3	17,2
Professions intermédiaires	152 900	3,5	8,8	17,7
Employés	147 500	2,6	6,3	14,3
Ouvriers	120 600	3,9	9,3	17,4

Champ : voir encadré

Sources : Insee - recensement de la population 1999, exploitation complémentaire; Certu - fichier des distances réelles par la route

Guide de lecture : 25 % des actifs (1^{er} quartile) travaillent à moins de 3,1 km de leur domicile, 50 % à moins de 7,8 km et 75 % à moins de 16,4 km

domicile-travail effectués. Dans l'aire urbaine de Lyon, trois actifs sur quatre résident à moins de 16,4 km par la route de leur lieu de travail. Qu'ils soient cadres, professions intermédiaires ou ouvriers, 75 % d'entre eux parcourent une distance inférieure à 17,5 km. En revanche, les employés se déplacent nettement moins loin (14,3 km), leurs lieux de résidence et d'emploi étant davantage répartis dans les différents quartiers des grandes villes et dans les petites communes. Hommes ou femmes, les employés restent les plus proches de leur travail. La forte féminisation de cette profession, à 79 %, contribue à diminuer la longueur des déplacements de ces actifs dans la mesure où les femmes, quelle que soit leur catégorie, effectuent des trajets moins longs que les hommes.

Globalement, l'éloignement à l'emploi est équivalent pour toutes les autres catégories que les employés, même si les ouvriers sont proportionnellement un peu moins nombreux que les cadres à travailler à moins de cinq kilomètres de leur domicile.

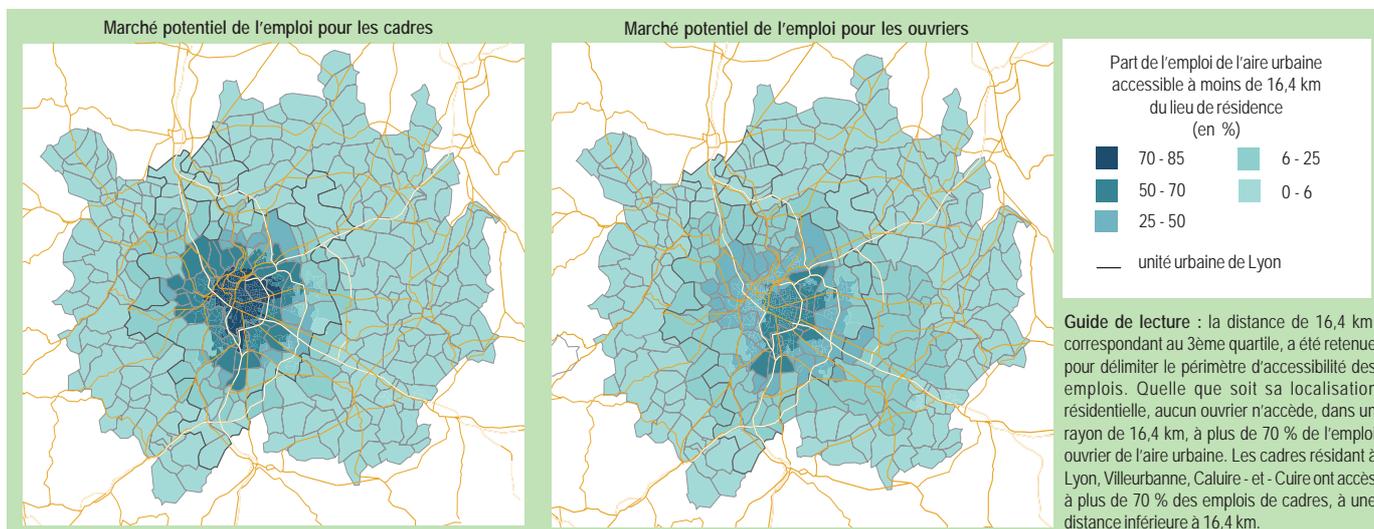
Cependant, la concentration plus forte des emplois de cadres au centre de

l'agglomération désavantage les cadres résidant en couronne périurbaine, qui font des trajets plus importants. En effet, si l'on considère un cercle de 16,4 km de rayon (longueur correspondant à la distance maximale des trajets de trois quarts des actifs, toutes catégories confondues), il apparaît que le fait d'habiter à Lyon favorise nettement les cadres pour leurs déplacements domicile-travail. La part de cadres lyonnais résidant à moins de 16,4 km de leur travail atteint 90 % alors qu'elle n'est que de 82 % pour les ouvriers lyonnais. A l'inverse, en banlieue, cette proportion est de 70 % pour les cadres et de 77 % pour les ouvriers. Mais c'est dans la couronne périurbaine que les ouvriers bénéficient de l'avantage relatif le plus important : 56 % d'entre eux travaillent dans un périmètre de 16,4 km contre seulement 36 % des cadres. La plus grande dispersion de l'emploi ouvrier et l'existence de pôles secondaires situés dans la couronne périurbaine (Saint-Quentin-Fallavier par exemple) expliquent en grande partie ces différences.

Les concentrations relatives des emplois et des résidences des cadres et des ouvriers peuvent avoir une incidence sur le fonctionnement du marché du travail. En effet, la situation par rapport aux emplois accessibles depuis le lieu de résidence est différente selon la catégorie sociale et la localisation. Dans le contexte actuel de mobilité professionnelle, voire de risque de chômage, les actifs peuvent chercher à optimiser leur choix de localisation résidentielle en fonction du marché potentiel de l'emploi.

D'importantes disparités géographiques apparaissent entre les tailles des marchés de l'emploi des différentes catégories d'actifs. Avec le périmètre de référence retenu (16,4 km),

Pour pouvoir accéder à plus de 50 % de l'emploi, les ouvriers ont un choix de lieu de résidence plus restreint que celui des cadres



Champ : actifs résidant et travaillant dans l'aire urbaine de Lyon (voir encadré)

Sources : Insee - recensement de la population 1999, exploitation complémentaire; Certu - fichier des distances réelles par la route

Attractivité comparée de deux pôles secondaires : Givors/Grigny et Saint-Quentin-Fallavier/Villefontaine

Les flux domicile-travail concernant les pôles de Givors/Grigny et de Saint-Quentin-Fallavier/Villefontaine s'effectuent, pour 80 % d'entre eux, au sein de l'aire urbaine de Lyon. Ces deux pôles ont le même nombre d'actifs occupés (9 600 chacun) et une part d'actifs travaillant sur place équivalente, de l'ordre de 40 %. En revanche, seul Saint-Quentin-Fallavier/Villefontaine constitue un pôle d'attraction, avec 14 000 emplois, contre 9 700 pour Givors/Grigny.

Situés en limite de l'aire urbaine lyonnaise, les actifs de ces deux pôles travaillent globalement plus loin que l'ensemble des actifs de l'aire. Sur Givors/Grigny et Saint-Quentin-Fallavier/Villefontaine, seulement 64 et 58 % des actifs ont des trajets inférieurs à 16,4 km contre 73 % en moyenne dans l'aire.

L'insuffisance d'emplois sur le pôle de Givors conduit ses actifs à se déplacer, à Chasse-sur-Rhône, Feyzin et Saint-Genis-Laval en priorité. En revanche, le pôle de Villefontaine, avec son excédent en emplois, attire d'abord les actifs des communes voisines, L'Isle-d'Abeau, Bourgoin-Jallieu et La Verpillière, mais également de Lyon.

INSEE Rhône-Alpes
165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03
Tél. 04 78 63 28 15
Fax 04 78 63 25 25

Certu
9, rue Juliette Récamier
69456 Lyon cedex 06
Tél. 04 72 74 58 00
Fax 04 72 74 59 00
www.certu.fr
www.certu.fr/acteur

Directeur de la publication :
Etienne Traynard

Rédacteur en chef :
Lionel Espinasse

Tarifs des numéros simples :
2,3 € le numéro
Code SAGE LET7428

Pour vos demandes d'informations statistiques :

- site www.insee.fr
- n° 0 825 889 452 (lundi à vendredi de 9h à 17h, 0,15 € la minute)
- message à insee-contact@insee.fr

Dépôt légal n° 1004, mai 2007

© INSEE 2007 - ISSN 1165-5534

les ouvriers accèdent à un potentiel d'emploi plus faible que les cadres. Quelle que soit leur localisation résidentielle, les ouvriers n'ont jamais accès à plus de 70 % du marché de l'emploi ouvrier de l'aire urbaine ; et seuls ceux qui résident dans la partie centrale de l'aire située à l'est du Rhône bénéficient d'un potentiel supérieur à 50 %. En revanche, les cadres peuvent avoir accès jusqu'à 85 % de l'emploi cadre de l'aire, lorsqu'ils en habitent la partie centrale, c'est-à-dire Lyon, Villeurbanne ou Caluire-et-Cuire. Pour cette même catégorie d'actifs, la première ceinture autour de Lyon, ainsi que la seconde dans sa partie occidentale, offrent un potentiel supérieur à 50 %.

Ces différences doivent cependant être nuancées selon l'éloignement du centre ville. En habitant la ville de Lyon, un cadre peut accéder en moyenne à près de 80 % des emplois de sa catégorie, un ouvrier, à près de 55 %. Depuis Lyon, les ouvriers accèdent à un potentiel d'emploi inférieur de 14 points au potentiel propre à l'ensemble des actifs. Ce différentiel reste encore négatif en banlieue, mais dans une moindre mesure : de l'ordre de 5 points. En couronne périurbaine, l'avantage s'inverse : les ouvriers accèdent à 6 % de l'emploi et les cadres à seulement 4 %.

Globalement, la situation résidentielle des ouvriers face au marché de l'emploi est ainsi moins favorable que celle de l'ensemble des actifs de l'aire urbaine. Cet écart s'explique, pour près de la moitié, par une localisation moins favorable de leurs emplois et, pour un peu plus du tiers, par celle de leur résidence. En effet, l'emploi ouvrier est assez diffus, donc il est difficile d'avoir une bonne adéquation entre les lieux de résidence et de travail. A l'inverse, l'emploi des cadres étant plus regroupé, ceux-ci bénéficient d'un potentiel plus important que la moyenne des actifs, d'environ 12 points, écart dû majoritairement au fait que leur localisation résidentielle est mieux adaptée. Si ces derniers étaient localisés comme l'ensemble des actifs, ils perdraient 7 points d'accessibilité, et encore 7 autres si leur localisation correspondait à celle des ouvriers.

Toutefois, en limitant l'approche à la seule notion de distance, on accentue les disparités entre marchés de l'emploi. En effet, la prise en compte du temps de parcours augmenterait la taille des marchés de l'emploi des ouvriers : l'usage fréquent de la voiture en banlieue et en couronne périurbaine permet d'accéder rapidement à des emplois situés au-delà du périmètre retenu. ■

Une approche de l'accessibilité géographique à l'emploi

Concepts

La méthode proposée pour la mesure de l'accessibilité à l'emploi repose sur :

- la définition d'un périmètre d'accessibilité, correspondant à la zone accessible à une distance maximale donnée à partir du lieu de résidence ;
- l'estimation du nombre d'emplois situés dans ce périmètre d'accessibilité.

Le périmètre d'accessibilité retenu regroupe l'ensemble des communes et quartiers (Iris) situés à une distance inférieure au troisième quartile des longueurs des trajets domicile-travail (Q3) réalisés par l'ensemble des actifs de l'aire urbaine. La valeur de Q3 est donc égale au nombre de kilomètres tel que 75 % des actifs parcourent une distance inférieure à ce nombre (16,4 km pour l'aire urbaine lyonnaise).

La détermination du potentiel d'emploi accessible s'appuie sur deux approches successives à deux échelles distinctes :

- le calcul du potentiel d'emploi accessible à la commune ou à l'Iris, qui permet de réaliser une représentation cartographique des disparités d'accès à l'emploi au sein de l'aire urbaine (part de l'emploi de l'aire urbaine accessible à moins de 16,4 km du lieu de résidence) ;
- le calcul du potentiel d'emploi accessible sur l'ensemble de l'aire urbaine, qui constitue un indicateur de synthèse et permet des comparaisons entre aires ou entre différents types de zone au sein de l'aire urbaine. Il correspond à une consolidation des potentiels unitaires (à l'Iris ou à la commune) par pondération avec le poids de chaque unité géographique.

Sources et champ

Les données utilisées proviennent de deux fichiers :

- le fichier des flux domicile-travail du recensement de 1999 (Insee), avec l'emploi localisé au niveau infra-communal (à l'Iris) ;
- le fichier des distances réelles (par la route) obtenues à partir du réseau routier de la BDCarto/IGN et du logiciel de modélisation Transcad, dans le cadre d'une étude réalisée par le Cete Normandie-Centre et le Certu (ministère de l'Équipement).

L'analyse des flux domicile-travail et des distances parcourues par la route porte sur 743 unités géographiques : 269 communes et 474 Iris appartenant aux 35 communes de plus de 10 000 habitants de l'aire urbaine lyonnaise.

Dans le champ de l'étude, on retient les actifs résidant et travaillant dans l'aire urbaine de Lyon. Sont exclus de ce champ :

- les actifs réalisant des déplacements non pendulaires (taxis, artistes, infirmiers libéraux, représentants, vente à domicile, nettoyeurs...);
- les déplacements mal renseignés (Défense, police, agriculteurs, services domestiques, employées de maison, assistantes maternelles...);
- les actifs travaillant à domicile.

On retient donc 542 000 actifs, ce qui correspond à 85 % de l'ensemble des actifs résidant et travaillant dans l'aire urbaine de Lyon.

Pour en savoir plus

«Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation», *Insee Première* n°1129, mars 2007